

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-04

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit conformément à l'article 451 du *Code municipal du Québec* :

- Le conseil municipal a adopté le 14 avril 2021 le ***Règlement numéro 2021-04 sur la qualité de vie***;
- Ce règlement remplace le règlement numéro 2019-02 portant le même nom;
- Ce règlement a été adopté en vertu des pouvoirs conférés par la *Loi sur les compétences municipales*;
- Le règlement a été déposé au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance;
- Une copie est également disponible sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.municipalite.baiedessables.ca;
- Le règlement numéro 2021-04 est entré en vigueur le 26 mai 2021 conformément à la Loi.

Donné à Baie-des-Sables, ce 26 mai 2021.

Adam Coulombe
Directeur général et secrétaire-trésorier